

Le centre de formation

VOTRE ESPACE D'APPRENTISSAGE



CFA DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN AUVERGNE

3 avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand cedex 01

Tél : 04 73 99 35 36

Fax : 04 73 99 35 31

E-mail : cfa@ac-clermont.fr

Site internet : www.ac-clermont.fr/cfa-ena



CFA^{ena}

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



DROITS

Le CFAéna (UFA*) est en droit d'exiger de ses apprentis :

- le suivi des cours dispensés,
- le respect du règlement intérieur.

Le CFAéna (UFA) peut conclure avec une entreprise habilitée ou un établissement de formation une convention aux termes de laquelle cette entreprise assure une partie des formations technologiques et pratiques normalement dispensées par le CFAéna (UFA).

Le CFAéna reçoit un financement de l'entreprise et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour chaque apprenti accueilli.

* UFA : Unité de Formation par Apprentissage



OBLIGATIONS

Dans la mesure de ses capacités d'accueil le CFAéna (UFA) doit accueillir tout apprenti qui en fait la demande au travers d'un contrat d'apprentissage.

Le CFAéna (UFA) :

- dispense aux apprentis une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle,
- assure l'organisation de l'entretien individuel,
- met à disposition de l'apprenti un livret de suivi numérique qui permet la liaison entre le CFAéna (UFA) et l'entreprise. Celui-ci devient le moyen de communication privilégié avec le maître d'apprentissage,
- demande à un formateur du centre d'effectuer trois visites, minimum, par année de formation,
- informe rapidement l'employeur de toute absence de l'apprenti lors des cours dispensés en centre,
- met gratuitement à disposition de l'apprenti les matériels et outillages nécessaires à sa formation,
- inscrit l'apprenti à l'examen.

Chaque UFA rattachée par convention au CFAéna doit réunir deux fois/an un comité de liaison et un conseil de perfectionnement pour ce qui concerne le CFAéna.